

Publication de l'actionnariat selon la loi boursière suisse

Aux termes de l'Article 20 de la loi fédérale suisse sur les activités boursières et le négoce de titres (Stock Exchange Act), LafargeHolcim Ltd a été informé, le 8 février 2016, par le Groupe Eurocement, que sa participation dans LafargeHolcim Ltd est tombée sous le seuil de 3 % défini par la réglementation boursière le 4 février 2016.

Le Groupe a également été informé, le 10 février 2016, par Sberbank (Russie) que sa participation dans LafargeHolcim Ltd est tombée sous le seuil de 3 % défini par la réglementation boursière le 4 février 2016.

A propos de LafargeHolcim

Avec une présence équilibrée dans 90 pays et des activités dans le ciment, les granulats et le béton, LafargeHolcim (SIX Swiss Exchange, Euronext Paris: LHN) est le leader mondial des matériaux de construction. Le Groupe emploie 115 000 collaborateurs à travers le monde et a réalisé un chiffre d'affaires net combiné de 32 milliards de francs suisses (26 milliards d'euros) en 2014. LafargeHolcim est la référence de l'industrie en matière de R&D. Au service des constructeurs de maisons individuelles jusqu'aux projets les plus grands et les plus complexes, le Groupe propose une large gamme de produits à valeur ajoutée, de services innovants et de solutions de construction complètes. Avec pour engagement de développer des solutions durables pour améliorer la construction des bâtiments et des infrastructures et de contribuer à une meilleure qualité de vie, le Groupe est le mieux positionné pour répondre aux défis de l'urbanisation croissante.

Plus d'information disponible sur www.lafargeholcim.com